



MOUSS'ACTIV +

Liquide désinfectant surgraissant à base d'acide lactique

Avant et après traite

PROPRIETES

Produit utilisable en agriculture biologique*

MOUSS'ACTIV + est un produit liquide désinfectant prêt à l'emploi pour l'hygiène du trayon. Concentré en acide lactique.

La formule de MOUSS'ACTIV + combine des agents adoucissants et surgraissants utilisés habituellement pour la formation de produits coasmétiques :

- L'allantoïne, aux propriétés hydratantes, émoullissantes et assouplissantes, stimule le renouvellement de la peau
- La glycérine améliore la fonction de barrière cutanée et l'élasticité de la peau
- Le gel d'Aloé Vera, reconnu pour ses vertus de régénération cellulaire, renforce l'épiderme et prévient les lésions cutanées.
- L'urée, à l'incontestable pouvoir hydratant, lisse l'épiderme

Cette synergie permet de désinfecter efficacement la peau du trayon avant et après la traite tout en limitant l'agression de l'épiderme : la peau conserve sa souplesse, les gerçures et les crevasses sont limitées.



Polyvalent, le produit s'utilise aussi bien en gobelet moussant, qu'en trempage liquide ou en pulvérisation. Idéal en robot automatique ou semi-automatique, peut également s'utiliser manuellement.

MOUSS'ACTIV + est utilisable sur les trayons des vaches et des bufflonnes, il reste visible sur le trayon grâce à sa teinte bleue.

La dose d'utilisation recommandée par trayon se situe entre 3 à 10mL en trempage et de 6 à 20 mL en pulvérisation automatique ou semi-automatique.

Avant la traite, MOUSS'ACTIV + permet de désinfecter efficacement le trayon : il est bactéricide, levuricide, virucide sur MVA et efficace sur bactériophages dès 60 secondes, conformément aux normes en vigueur.

L'action désinfectante bactéricide et levuricide de MOUSS'ACTIV + après traite, est efficace dès 5 minutes conformément aux normes en vigueur. Il est également efficace sur le Virus de la Vaccine modifiée d'Ankara (MVA).

MOUSS'ACTIV + est autorisé sur le marché sous la référence FR-2023-0054-1-03.

Déclaration à l'inventaire biocide sous le N° 59241

UTILISATION

MOUSS'ACTIV + s'utilise à température ambiante (le produit doit être porté à une température supérieure à 20°C avant utilisation).

Avant la traite :

Enlever toutes les saletés visibles avant d'appliquer le produit.

Verser MOUSS'ACTIV + pur, dans votre matériel d'application propre et sec.

Veiller à bien répartir le produit uniformément, autour de chaque trayon avec la méthode de votre choix (trempage, trempage moussant ou pulvérisation). Laisser agir 1 minute puis essuyer avec un papier pur ouate (ou une lingette à usage unique).



Immédiatement après la traite :

Mettre le produit en œuvre, pur, dans votre matériel propre et sec.

Veiller à bien répartir le produit uniformément, autour de chaque trayon avec la méthode de votre choix (trempage ou pulvérisation).

Laisser en contact avec la peau, ne pas essuyer, ne pas rincer, laisser agir et veiller à ce que l'animal reste debout pendant au moins 5 minutes après l'application.

Les trayons seront ainsi protégés jusqu'à la prochaine traite.

Nettoyer régulièrement le gobelet de trempage à l'eau ou le matériel utilisé selon les recommandations du fabricant (robots et système semi-automatiques).

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

Aspect :	Liquide limpide bleu
Odeur :	Menthe
pH :	2,60 +/- 0,40
Densité :	1,06 g/cm ³ +/- 0,02
Stockage :	Pour une conservation optimale jusqu'à la DLUO, conserver le produit à l'abri de la chaleur, de la lumière et du gel.
TP :	TP03 - désinfection des trayons hors usage médicament vétérinaire.
BioCID - Déclaration (biocid-anses.fr) :	N°59241.
Détenteur de l'homologation :	AGRILEADER 50000 SAINT LO
Substance active pure :	Acide L(+) lactique (N°CAS : 79-33-4) à 98 g/kg.
Substance active technique :	Acide L(+) lactique (N°CAS : 79-33-4) à 102,6 g/kg.

CARACTERISTIQUES MICROBIOLOGIQUES

Efficacités avant traite :

Efficacité bactéricide, en condition de propreté avant traite (3 g/l d'albumine bovine) :

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
<i>Staphylococcus aureus</i>	EN 1656 et protocole Drop/Dip CEN 2016	1 min.
<i>Escherichia coli</i>		
<i>Streptococcus uberis</i>		

Efficacité levuricide, en condition de propreté avant traite (3 g/l d'albumine bovine) :

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
<i>Candida albicans</i>	EN 1657	1 min.

Efficacité virucide, en condition d'après traite (3 g/l d'albumine bovine) :

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
MVA (⁽¹⁾ Modified Vaccinia virus Ankara)	EN 14675	1 min.

Efficacité bactériophage, en condition de propreté avant traite (3 g/l d'albumine bovine) :

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
<i>Bactériophage P001</i> <i>Bactériophage P008</i>	EN 13610	1 min.

Efficacités après traite :

Efficacité bactéricide, en condition d'après traite (10 g/l de lait écrémé) :

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
<i>Staphylococcus aureus</i>	EN 1656 et protocole Drop/Dip CEN 2016	5 min.
<i>Escherichia coli</i>		
<i>Streptococcus uberis</i>		

Efficacité levuricide, en condition d'après traite (10 g/l de lait écrémé) :

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
<i>Candida albicans</i>	EN 1657	5 min.

Efficacité virucide, en condition d'après traite (10 g/l de lait écrémé) :

Souches	Normes efficacité	Temps de contact
MVA (Modified Vaccinia virus Ankara)	EN 14675	5 min.

CONDITIONNEMENT

Bidon de 10kg et 60kg – fût de 210 kg

Le pictogramme ADIVALOR, présent sur le produit, indique que l'emballage usagé peut être éliminé via le service de collecte proposé par les distributeurs partenaires de la filière EVPHEL

PRECAUTIONS D'EMPLOI

Produit strictement professionnel.

Formule déposée au centre anti-poison Européen (PCN) (N°1591)

N° de téléphone d'appel d'urgence INRS/ORFILA : + 33 (0)1 45 42 59 59

Fiche de données de sécurité disponible sur le site : www.agrileader.fr

Pour une question de sécurité, ne pas déconditionner le produit de son emballage d'origine et ne pas réutiliser l'emballage vide.

Il est préconisé d'alterner les substances biocides pour l'hygiène en élevage, afin d'empêcher toute résistance bactérienne.

Ces informations données à titre indicatif sont le reflet de nos meilleures connaissances sur le sujet. Elles ne sauraient en aucun cas engager notre responsabilité.

** Produit utilisable en agriculture biologique conforme au règlement (UE) 2018/848 (et ses amendements).*

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

En cas d'inefficacité, veuillez remonter le problème au détenteur de l'autorisation de mise sur le marché (AMM) : infobiocide@b2f.fr.

N° de révision : 06/03/2024(V0)

